Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1407

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
12 novembre 1999 – nº 1407
Hebdomadaire romand
Trente-sixième année

Statistiques et destins ordinaires

Début décembre, le Conseil fédéral se prononcera sur le contenu de la onzième révision de l'AVS. Mais il a d'ores et déjà fixé la marge de manœuvre. Dès 2009, hommes et femmes travailleront jusqu'à 65 ans. Selon les estimations effectuées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'élévation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans permettra une économie de 400 millions par an. Dans ce cadre étroit, Ruth Dreifuss va tenter de proposer une retraite flexible, dès 62 ans. Le Conseil fédéral privilégie l'opération blanche: le coût de la flexibilité ne doit pas dépasser les sommes économisées.

Réconcilier les chiffres et les choix de vie

L'Office de la statistique (OFS) a effectué comme chaque année une enquête sur la population active (ESPA). L'ESPA a interrogé 16000 ménages. Parmi eux, il y a 273 femmes de 55 à 61 ans et 744 de 62 ans et plus. 170 femmes travaillent dans la tranche d'âge 55-62 ans, c'est-à-dire jusqu'à la retraite et, plus étonnant, 68 femmes ont encore une activité lucrative après 62 ans. Les chiffres montrent qu'un tiers des femmes interrompent, par choix ou par contrainte, leur activité professionnelle vers 55 ans. Par contre, celles qui continuent jusqu'à l'âge de la retraite sont occupées à plein temps et ne diminuent pas leur temps de travail. Dès 62 ans, les femmes qui travaillent au-delà de l'âge de la retraite ont une activité très partielle. Elles complètent visiblement leur revenu par un salaire d'appoint. L'activité des femmes de 55 ans et plus se concentre dans les secteurs du commerce ou de la santé. Remarquons enfin que les actives de plus de 62 ans se rencontrent essentiellement dans le personnel de vente et de services et que leur nombre est presque équivalent à celui des hommes.

Ces données peuvent être considérées comme représentatives, même si elles ne couvrent pas l'ensemble de la population. Elles nous renseignent sur la situation future des femmes travaillant aujourd'hui jusqu'à 62 ans, demain jusqu'à 65. Celles qui poursuivent leur activité professionnelle jusqu'au bout sont le plus souvent munies d'une formation élémentaire, travaillent dans des secteurs mal rémunérés et sont occupées à plein temps.

Et derrière ces chiffres, il y a des réalités humaines, des histoires de vie, ordinaires. Les femmes inscrites dans les colonnes des statistiques travaillent vraisemblablement plus par nécessité financière que par plaisir. Elles contribueront pourtant à l'effort d'économies de 400 millions prévu dans le projet de la onzième révision de l'AVS. Ce sont ces femmes-là qui devront, en priorité, disposer d'une retraite flexible et entière, et ceci quel qu'en soit le coût. Car la flexibilité de l'âge de la retraite, pour les hommes comme pour les femmes, doit permettre de réconcilier les statistiques avec les choix de vie. GS